

Eric Babusiaux, ingénieur conseil de la Caisse régionale d'assurance maladie Alsace-Moselle.

by Le Moniteur - mardi, février 20, 2007

<https://www.correspondances.fr/eric-babusiaux-ingenieur-conseil-de-la-caisse-regionale-dassurance-maladie-alsace-moselle/>

« 3% du parc régional d'échafaudages est monté en sécurité »

Début février à Pont-à-Mousson, vous avez présenté aux organisations professionnelles régionales du bâtiment un état des lieux de la sécurité lors du montage et du démontage des échafaudages. L'Alsace et la Lorraine présentent-elles des spécificités en la matière ?

Force est de constater que les chiffres y sont plutôt mauvais : au cours des trois dernières années en Lorraine, 11 salariés ont perdu la vie et les chutes de hauteur ont provoqué 14 202 accidents. D'après nos estimations, 3 % du parc d'échafaudage est monté en sécurité, contre 30 % en Ile-de-France ou en Languedoc-Roussillon. En région parisienne, les entreprises, qui utilisent du matériel coûteux et performant, ne lésinent pas sur la sécurité. En Languedoc-Roussillon, un fabricant local de garde-corps, Altrad, a su inculquer une véritable culture de la sécurité en région. C'est pourquoi nous travaillons depuis deux ans avec deux fabricants locaux : Echamat, basé dans le Bas-Rhin, qui a réalisé de gros progrès en matière d'encombrement de ses équipements, et le haut-rhinois Hussor Erecta, dont les garde-corps ont gagné en légèreté.

L'évolution des matériels garantit-elle une meilleure sécurité ?

Non, si les améliorations ne sont pas conçues de manière globale. Ainsi, des échafaudages plus sûrs, mais plus lourds, engendreront des risques lors de leur manutention. De même, l'aluminium constitue un matériau performant... à condition d'être antidérapant.

Les entreprises et les bureaux d'études vous semblent-ils suffisamment au fait des règles de sécurité ?

Les bureaux d'études sont tous des spécialistes de la sécurité. Hélas, on ne retrouve pas toujours ces compétences sur le terrain, soit parce que l'entretien et les vérifications du matériel laissent à désirer, soit parce qu'il n'y a pas eu de bureau d'étude pour superviser un montage hors notice, soit parce que les risques extérieurs ont été mal évalués. Une voiture peut percuter un échafaudage placé en bord de route, de même qu'une façade mal purgée peut entraîner des chutes de pierres. Le risque provient de ce type d'imprévus.

Que risquent les contrevenants ?

Le risque premier est celui de l'accident et de son coût moral, économique et pénal. En absence d'accident, une entreprise qui ne respecte pas les injonctions de la Cram peut voir son taux de cotisation tripler et atteindre 27 % de la masse salariale. Enfin, l'inspection du travail peut ordonner l'arrêt de

chantier et dresser des procès verbaux.